



Loi heures supplémentaires

Par **Deedee**, le **23/10/2008** à **11:52**

Bonjour,

Je suis à 39 heures/semaine

Taux horaire 9.290 €

sur ma fiche de paye :

Salaire mensuel : 151.67 h à un taux 9.290 soit 1 409.01 €

heures supplémentaires à 100 % : 17.33 h à 9.290 soit 161.00 €

Réduction cotisation salariales sur heures supplémentaires 161 € à un taux 21.500 soit moins 34.62 € (qui je pense ne sont pas imposable)

J'ai également dans l'année 2.5 jours de RTT.

Vous serait-il possible de me dire, si les heures supplémentaires doivent être majorées de 1.25 ou non.

Vous remerciant par avance.

Recevez mes salutations distinguées.